

3 EN 1 PRESSIO

1. Description

Ce réducteur monobloc 3 en 1 PRESSIO est composé :

- d'une vanne d'isolement qui permet de couper l'eau au sein de l'habitation.
- d'un réducteur de pression à piston qui limite les coups de béliers et bruits d'écoulement, maîtrise les débits pour l'économie de l'eau.
- d'un clapet NF pour éviter tous risques de retour d'eau vers le réseau d'alimentation. Cette fonction est contrôlable grâce à la prise manomètre.
- en option d'un manomètre

Il s'installe sur tous types d'installation, dans les endroits confinés et se monte directement après le compteur d'eau grâce à son écrou tournant F3/4". Etant monobloc, il réduit l'encombrement, les risques de fuites à l'installation et le temps d'installation. Grande simplicité de montage.

2. Caractéristiques

- Corps, piston
- Chapeau, bouchon
- Pression amont maximum
- Pression réglage nominal
- Plage de réglage
- Température maximal
- Débit
- Siège
- RDP à piston
- Prise manomètre
- Clapet anti-retour
- Certification
- Montage dans toutes les positions
- Garantie

CW617N*
Polyamide 30% FDV
16 bars
3 bars
1.5 à 5.5 bars
70°C
37L/min
Inox

G1/4"
NF
ACS

5 ans

3. Installation

Attention : obligation de rincer la canalisation amont avant d'installer le réducteur monobloc 3 en 1 PRESSIO. Respecter le sens de l'écoulement indiqué par la flèche du corps.

4. Fonctionnement

En débit, lorsqu'il y a puisage, la pression de l'eau qui s'exerce sur le piston diminue, ce qui permet au ressort de se détendre. L'ensemble piston/clapet se déplace vers le bas pour laisser passer l'eau.

Quand il n'y a plus de débit, la pression, aval s'exerce de nouveau sur le piston, comprime le ressort et entraîne la fermeture du clapet, qui réduit le passage de l'eau.

5. Réglage

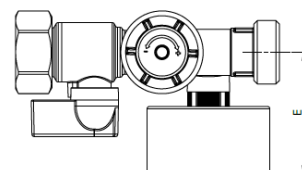
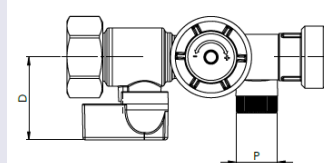
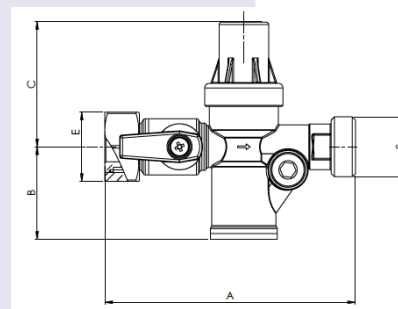
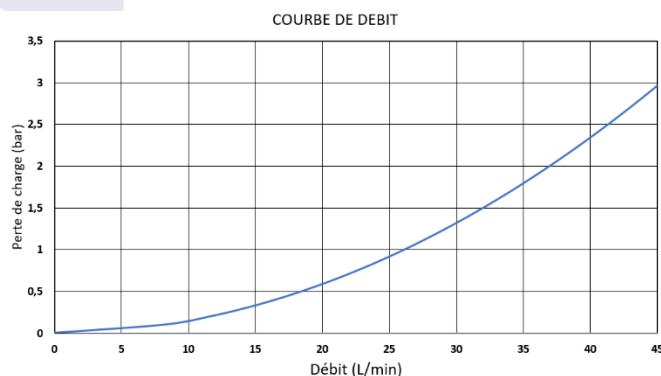
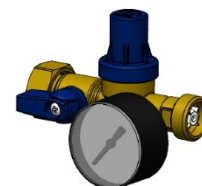
Le réglage doit s'effectuer SANS DEBIT (tout écoulement en aval stoppé). Pour augmenter la pression, serrer la vis de réglage dans le sens des aiguilles d'une montre.

Pour diminuer la pression, desserrer la vis de réglage dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, ouvrir légèrement un robinet en aval pendant un instant, refermer puis serrer de nouveau la vis jusqu'à obtention de la pression souhaitée.

118292



118293



Référence	A	B	C	D	E	Entrée (E)	Sortie (S)	Tête	Bouchons	Poids(gr)
118292	109	40	54.5	34.5		FT3/4"	M3/4"	Polymère	Polymère	460
118293	109	40	54.5	34.5	50	FT3/4"	M3/4"	Polymère	Polymère	534



6. Garantie

1. Outre la garantie légale, nos produits seront garantis contre tous défauts de matière et tous vices de fabrication pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat attestée par le cachet du revendeur ou la facture.

2. Le recours à la garantie est subordonné au respect de nos prescriptions et directives en matière d'emploi, de montage, d'installation, de mise en œuvre, de révision et d'entretien des produits.

3. La garantie couvre exclusivement la réparation ou l'échange gratuits des pièces reconnues défectueuses ou, en cas d'impossibilité, d'une pièce répondant au même usage, à l'exclusion expresse de tous frais accessoires tels que frais de main d'œuvre, frais de dépose et repose, frais d'emballage, frais de déplacement et de transport ou dommages et intérêts, notamment pour privation de jouissance. Le cas échéant, les produits défectueux ou autres doivent nous être retournés uniquement après notre accord en franco de port, assemblés et ne présentant aucune trace de violation. Les envois en port dû ne seront pas acceptés. L'acheteur s'engage à retourner à ses frais dans un délai de 2 mois maximum les pièces reconnues défectueuses qui auront été remplacées par des pièces neuves. La réparation, la modification ou le remplacement des pièces durant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger celle-ci.

4. Dans le cas d'une incorporation de nos produits dans des ensembles qui ne sont pas de notre fabrication, la garantie telle que définie ci-dessus ne s'applique qu'à nos pièces reconnues défectueuses, la responsabilité de notre Société ne pouvant en aucun cas être recherchée à l'occasion d'un défaut de conception, de fabrication ou de montage de l'installation d'ensemble ou d'une défectuosité de pièces qui ne seraient pas de notre fabrication.

5. La garantie ne couvre pas, et notre entière responsabilité est exclue, les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle des pièces ni les avaries et dommages qui pourraient être la conséquence d'une mauvaise utilisation, d'une modification, d'une installation non conforme aux règles de l'art, DTU et aux spécifications techniques définies, d'un entretien défectueux, d'une utilisation anormale ou d'un accident matériel ou corporel, ou d'un stockage défectueux.

De même, cette garantie ne couvre ni l'absence ou la déficience d'entretien, ni les dommages dus à l'action des eaux agressives calcaires ou des corps étrangers (gravier, sable, limaille, particules de tartre, etc...). Par ailleurs, la garantie ne couvre ni les dommages causés aux personnes et aux biens, autres que les marchandises incriminées, ni le manque à gagner résultant de l'arrêt de l'exploitation.

6. Tout produit faisant l'objet d'un démontage, ou tout équipement qui aura fait l'objet de transformations ou de modifications mêmes légères ne pourront bénéficier des clauses de la garantie.

7. La garantie s'applique après examen et respect des règles pour service après-vente. Ce document est transmis à tous les clients. Dans le cas où les conclusions de l'expertise d'un retour produit démontre une utilisation non-conforme aux prescriptions d'entretien et d'usage définis dans le présent document, des frais d'expertises peuvent être réclamés à l'acheteur. De plus la réglementation sanitaire précise qu'il appartient aux propriétaires des installations intérieurs de mettre en place et d'entretenir les dispositifs de protection Art.R1321-57 du code de la santé publique et selon la fréquence de vérification et de maintenance dans la norme EN 806-5.

8. Si le remplacement ne peut être effectué par un produit identique suivant l'arrêt ou le changement de fabrication, un produit de substitution répondant au même usage sera proposé. L'application de la garantie ne pourra pas en prolonger la durée. La garantie légale des vices cachés s'applique en tout état de cause.